

Ville de CUXAC D'AUDE

DEBAT D'ORIENTATION

BUDGETAIRE

2020



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

SOMMAIRE

1^{ère} partie : Environnement économique et financier des collectivités locales en 2020

2^{ème} partie : Situation financière de la commune de Cuxac d'Aude

3^{ème} partie : Objectifs d'équilibre financiers et orientations prioritaires

1^{ère} partie : Environnement économique et financier des collectivités locales en 2020

Perspectives économiques nationales

Les perspectives issues de la loi de finances ont été profondément modifiées en raison de la crise liée au COVID 19.

Le troisième projet de loi de finances rectificative présenté en conseil des ministres le 10 juin 2020 actualise les prévisions économiques pour l'année 2020.

La prévision de croissance est révisée à -11% pour 2020. Le déficit public est revu à 11,4% du PIB, contre 9,1% dans la deuxième loi de finances rectificative du 25 avril 2020 et 3,9% dans la première loi de finances rectificative du 23 mars 2020. La dette française devrait atteindre 120,9% du PIB en 2020.

Données intéressant les collectivités locales

Elles sont issues de la loi de finances pour 2020.

Dotations de l'Etat :

En 2020, l'enveloppe totale de DGF est globalement stabilisée pour la troisième année consécutive. La DGF, fixée à 26,8 Milliards d'euros. L'enveloppe totale de DGF se répartit ainsi :

- 18,3 Md€ pour les communes et les EPCI,
- 8,6 Md€ pour les départements.

En 2020, la dotation forfaitaire (DF) sera déterminée, pour chaque commune, à partir de la DF perçue en 2019, à laquelle sont ajoutés ou retranchés plusieurs éléments, selon la formule ci-dessous :

$$\boxed{\text{DF 2020}} = \boxed{\text{DF 2019}} + \boxed{\text{Actualisation liée à l'évolution de la population entre 2019 et 2020 (à la baisse ou à la hausse)}} - \boxed{\text{Ecrêtement 2020 (sous condition de potentiel fiscal)}}$$

Actualisation liée à l'évolution de la population : cette actualisation traduit l'évolution de la population DGF d'une année sur l'autre. Le montant est positif pour les communes enregistrant une hausse de leur population DGF entre 2019 et 2020. Il est au contraire négatif dans les cas inverses.

NB : Qu'il soit positif ou négatif, ce montant impacte en général de manière modérée le montant de la dotation forfaitaire.

Ecrêtement 2020 : il s'agit d'un montant qui est prélevé sur la dotation forfaitaire des communes dont le potentiel fiscal par habitant dépasse un seuil, fixé à 75 % de la moyenne nationale. Aucun écrêtement n'est appliqué aux communes dont le potentiel fiscal est en-dessous de ce seuil.

Le seuil fixé pour l'application de l'écrêtement étant peu élevé, celui-ci concerne plus de la moitié des communes (environ 19 600 communes ont été concernées par cet écrêtement en 2019).

Dotations de péréquation des communes au sein de la DGF (DSU, DSR, DNP)

Progression en 2020 :	Hausse en 2020	Montants 2020	
DSU (dotation de solidarité urbaine)	+ 90 M€	2 381 M€	(+ 3,9 %)
DSR (dotation de solidarité rurale)	+ 90 M€	1 692 M€	(+ 5,6 %)
DNP (dotation nationale de péréquation)	-	794 M€	(+ 0 %)

Le FPIC (fonds de péréquation intercommunal et communal) est maintenu à un montant comparable aux années précédentes (1 milliard d'euros depuis 2016).

Fiscalité :

Taxe d'habitation :

La loi de finances pour 2018 a prévu un dégrèvement de TH pour 80 % des foyers, appliqué sur trois ans (30 % en 2018, 65 % en 2019 et 100% en 2020).

Le paiement de la TH est en revanche maintenu pour 20 % des contribuables jusqu'en 2023. La TH sera progressivement supprimée pour ces derniers (30% en 2021, 65% en 2022 et suppression totale en 2023).

En 2020, l'État compensera la perte de recette aux communes et EPCI par dégrèvement pour l'ensemble des 80 % des contribuables concernés par cette exonération. Un mécanisme de prélèvement de fiscalité interviendra pour les EPCI ayant augmenté leur taux de TH entre 2017 et 2019. Ainsi, la compensation des 80% sera réellement basée sur les taux 2017 et non pas 2019. Les 20% de contribuables restants seront imposés sur les taux 2019 et les bases 2020 (revalorisées de 0,9%) car les taux et abattements de TH pour 2020 sont gelés.

Valeurs locatives cadastrales :

Depuis 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives correspond au glissement annuel de l'indice des prix à la consommation harmonisé constaté au mois de novembre. Après une hausse de 2,2% en 2019, cette formule de calcul fait apparaître une progression limitée +1,2% (pour la taxe foncière).

Pour les contribuables qui payent encore la taxe d'habitation, la revalorisation est de + 0,9%.

Section d'investissement :

1. FCTVA : report à 2021 de l'automatisation

L'entrée en vigueur de l'automatisation de la gestion du FCTVA, qui devait s'appliquer en 2020, est repoussée d'un an ; elle sera appliquée en 2021.

Il s'agit du deuxième report de cette réforme, qui devait initialement entrer en vigueur en 2019.

Le FCTVA calculé et versé en 2020 reste donc établi selon les règles et modalités applicables jusqu'à présent. Le taux de calcul du FCTVA en 2020 est inchangé (16,404 % du montant TTC des dépenses éligibles).

2. DETR - Dotation d'équipement des territoires ruraux

Son montant est maintenu à 1 046 M€.

Impact de la crise du COVID 19 :

La commune de CUXAC D'AUDE sera faiblement impactée par les conséquences de cette crise. Ce n'est pas le cas des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dont les recettes fiscales sont liées aux chiffres d'affaires des entreprises locales.

Aussi, le premier ministre a annoncé le 29/05/2020 un plan de soutien massif aux collectivités.

Présenté en conseil des ministres le 10 juin, ce plan s'élève à 4,5 milliards d'euros. 750 millions d'euros sont prévus pour compenser les pertes de recettes fiscales et domaniales des communes et EPCI en difficulté et près de 2,7 milliards d'euros d'avances seront déployés pour les collectivités qui connaissent des pertes de recettes de droit de mutation à titre onéreux.

Par ailleurs, afin d'accélérer la transition écologique dans les territoires, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est augmentée d'un milliard d'euros. Les projets d'investissement devront contribuer à la résilience sanitaire, à la transition écologique ou à la rénovation du patrimoine.

2ème partie : Situation financière de la commune de Cuxac d'Aude

FONCTIONNEMENT :

Les tableaux chiffrés ci-après retracent l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement pour les quatre derniers exercices :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
	Libellé	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
011	Charges à caractère général	638 826.37 €	649 738.52 €	649 633.01 €	692 986.78 €
012	Charges de personnel	1 495 799.42 €	1 525 350.41 €	1 547 771.47 €	1 558 390.38 €
65	Autres charges de gestion	555 690.08 €	569 856.56 €	532 019.72 €	596 038.13 €
66	Charges financières	34 260.11 €	29 279.79 €	24 315.35 €	19 147.21 €
67	Charges exceptionnelles		70.80 €		
042	Opérations d'ordre entre sections (dont amortissement)	125 365.20 €	180 856.45 €	112 661.82 €	106 931.07 €
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	2 849 941.18 €	2 955 152.53 €	2 866 401.37 €	2 973 493.57 €

On peut relever que :

- La hausse des charges à caractère général est liée à la hausse de la facturation de l'eau (passage de la SAUR au Grand Narbonne).
- La hausse du chapitre 65 est liée à l'augmentation de la participation de la commune au budget du Syndicat d'irrigation (en vue de financer les travaux de réparation des canaux endommagés par la crue d'octobre 2018).
- Les charges de personnel sont maîtrisées (+0.69 %).
- Les intérêts des emprunts continuent de baisser.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
	Libellé	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
002	Excédent reporté	68 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
70	Produits des services du domaine	144 323.14 €	162 362.09 €	158 645.51 €	165 809.74 €
042	Opérations d'ordre entre sections	64 620.74 €	80 998.60 €	53 752.42 €	67 237.94 €
73	Impôts et taxes	2 364 064.25 €	2 378 007.20 €	2 421 153.04 €	2 460 013.55 €
74	Dotations et participations	1 100 419.45 €	1 119 449.58 €	1 053 929.41 €	1 044 384.09 €
75	Autres produits de gestion courante	45 173.94 €	48 278.74 €	87 137.14 €	114 251.47 €
77	Produits exceptionnels	38 910.15 €	83 209.21 €	15 910.71 €	36 995.67 €
013	Atténuations de charge	29 211.31 €		3 507.69 €	6 072.28 €
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	3 854 722.98 €	4 172 305.42 €	4 094 035.92 €	4 194 764.74 €

Les recettes de fonctionnement retrouvent un niveau comparable à l'année 2017.

La hausse du chapitre 75 est liée à la perception du loyer du parc éolien (première année pleine perçue en 2019)

INVESTISSEMENT :

Les tableaux chiffrés ci-après retracent l'évolution des grandes lignes de dépenses et recettes en investissement :

PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Capital Dette	153 240.67 €	139 183.36 €	140 836.08 €	144 599.15 €	148 542.29 €
Travaux / Equipements	998 362.38 €	1 907 481.21 €	886 405.85 €	959 754.57 €	1 956 841.90 €
TOTAL	1 151 603.05 €	2 046 664.57 €	1 027 241.93 €	1 104 353.72 €	2 105 384.19 €

Le montant des dépenses restant à réaliser pour l'exercice 2019 s'élève à 781 471 €.

PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENTS					
	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
FCTVA	106 979.26 €	152 337.32 €	317 660.41 €	152 823.35 €	149 953.64 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	826 034.41 €	1 153 293.61 €	704 781.80 €	917 152.89 €	927 634.55 €
Emprunts	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Subventions	162 776.43 €	559 967.14 €	45 776.00 €	206 074.60 €	77 681.40 €
TOTAL	1 095 790.10 €	1 865 598.07 €	1 068 218.21 €	1 276 050.84 €	1 155 269.59 €

Le montant des recettes restant à réaliser pour l'exercice 2019 s'élève à 433 209 €.

Récapitulatif général du Compte administratif 2019 :

	Fonctionnement	Investissement avec restes à réaliser	Total
Dépenses	2 973 493.57 €	2 956 480.30 €	5 929 973.87 €
Recettes	4 194 764.74 €	2 082 701.81 €	6 277 466.55 €
Résultat de l'exercice	1 221 271.17 €	- 873 778.49 €	+ 347 492.68 €

BUDGET ANNEXE DE LA CRECHE :

Fonctionnement 2019 :

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	49 673.73 €	70 Produits des services	66 972.29 €
012 Charges de personnel	332 353.29 €	74 Dotations, subventions et participations	315 674.09 €
042 Opérations d'ordre entre sections	618.58 €		
65 Autres charges de gestion courante	0.78 €		
Total	382 646.38 €	Total	382 646.38 €

La subvention communale 2019 qui permet d'équilibrer la section de fonctionnement s'est élevée à 109 443.45 € (contre 100 025.81 € en 2018). Cette hausse est liée à la hausse des dépenses de personnel (+20 000 €).

En 2019, il n'y a pas eu de dépenses d'investissement.

Les dotations aux amortissements et l'excédent d'investissement reporté de l'année 2018 permettent de dégager un excédent d'investissement de 2 576.56 €.

En dépenses de fonctionnement, le budget 2020 sera comparable au budget 2019.

Au niveau des recettes, la fermeture de la crèche pendant la période de confinement entraînera une baisse des participations des familles.

La Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) a annoncé que les crèches publiques bénéficieront d'une aide de 27 euros par place fermée et par jour.

Pour faire face aux surcoûts liés à l'application du protocole sanitaire ministériel, la Cnaf a également adopté le principe d'une « aide forfaitaire pour chaque place ouverte et occupée », de 10 euros par jour et par place.

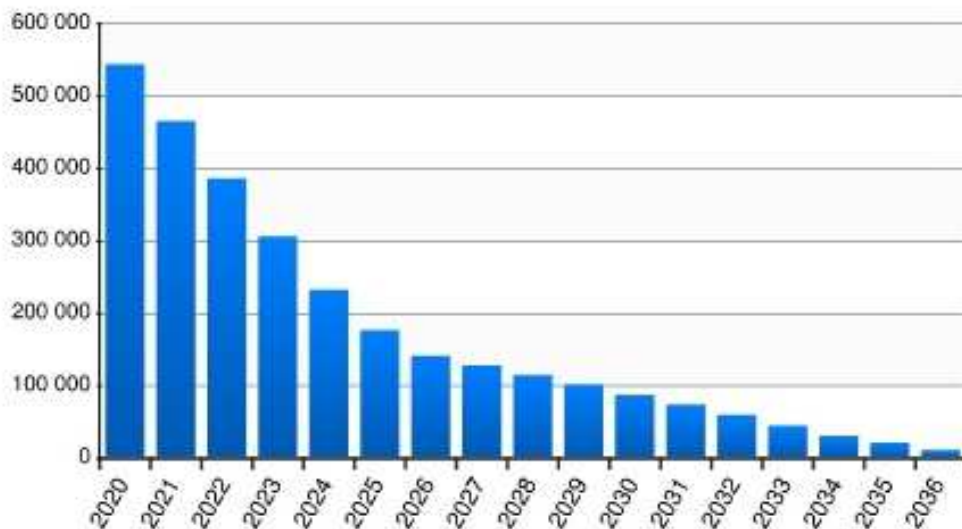
Etat de la dette

Le capital restant dû au 31/12/2019 s'élève à 542 412 € soit 133 € par habitant (782 € par habitant en moyenne pour les communes de la même strate démographique).

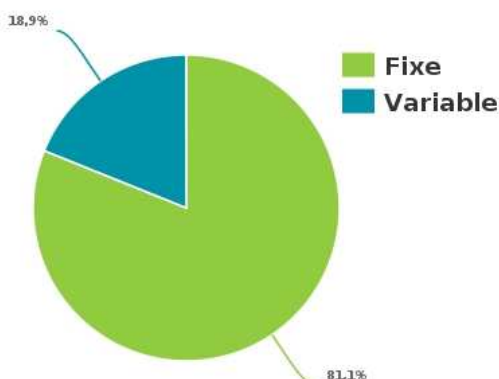
Hors souscription d'un nouvel emprunt en 2020, le profil d'encours de dette est le suivant :

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020 (prévisionnel)
Dette au 31 décembre	976 389 €	835 553 €	690 954 €	542 412 €	463 932 €
Capital remboursé	138 131 €	140 836 €	144 599 €	148 542 €	78 480 €

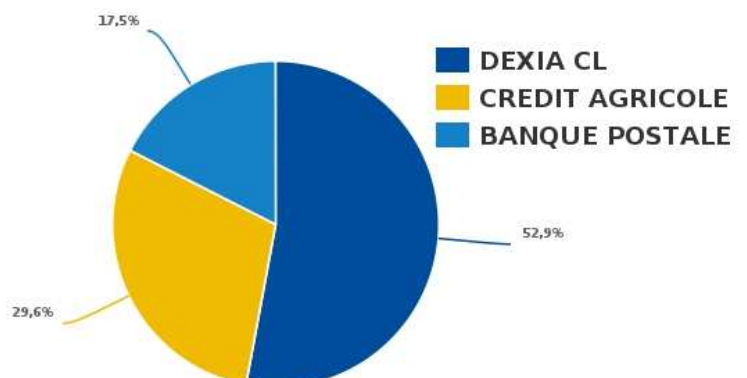
Evolution du CRD



Dette par type de risque



Dette par prêteur



3^{ème} partie : Objectifs d'équilibre financiers et orientations prioritaires

Les recettes de fonctionnement

En 2019, la Dotation Globale de Fonctionnement de la Commune s'est élevée à la somme de 478 497 € (stable par rapport à 2018). Depuis 2012, la baisse de la DGF est de près de 34% : ce qui représente 241 000 € de recettes en moins pour la commune.

Pour 2020, le montant de la DGF devrait être proche de celui perçu en 2019.

L'Etat prenant en charge la suppression progressive de la Taxe d'Habitation, le montant des recettes fiscales devrait être comparable à celui perçu en 2019 : la commune avait perçu 1 890 428 €.

En ce qui concerne le résultat de l'exercice 2019, qui laisse apparaître un excédent de clôture d'un montant de 1 221 271.17 € il sera affecté en section d'investissement pour couvrir le déficit 2019 qui s'élève à - 873 778.49 € (restes à réaliser compris). Il sera conservé en section de fonctionnement environ 300 000 €.

La commune perçoit depuis 2019 la redevance d'occupation liée au parc éolien d'Aubian.
En 2020, le montant perçu sera de 74 737 € (après actualisation).

En ce qui concerne les ressources de fonctionnement, l'attribution de compensation reversée par le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération a été fixé provisoirement à 318 668 €. Le montant définitif des attributions de compensation sera fixé par le conseil communautaire après rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées suite au transfert de la compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines ».

Les années précédentes, la commune avait perçu 344 134 €.

Les charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement et notamment les charges à caractère général seront contenues au maximum compte tenu de la conjoncture actuelle.

Les charges à caractère général seront comparables à l'année 2019.

En ce qui concerne les charges de personnel, le budget 2020 devrait être en légère hausse par rapport à 2019 en raison notamment de la nécessité de remplacer des agents en congés maladie et à la période transitoire pendant laquelle le poste de responsable des services techniques est doublé.

Les contributions aux autres budgets

1) Le C.C.A.S. :

La subvention d'équilibre 2019 s'est élevée à 34 500 €.

Pour l'année 2020, la prévision budgétaire d'équilibre devrait être en hausse par rapport aux années précédentes (environ 41 000 €) afin de prendre en compte des dépenses d'aides en hausse.

2) La Crèche

En 2019, la subvention s'est élevée à 109 443.45 € La prévision budgétaire 2020 devrait être similaire aux années précédentes (environ 155 000 €)

3) Le Syndicat d'irrigation :

En 2019, la participation de la commune s'est élevée à 52 356 € en forte hausse puisque la commune avait versé 7 242.84 € en 2018. Cela a permis au Syndicat d'irrigation de réaliser les travaux de réparation des dégâts liés à la crue des 14 et 15 octobre 2018 qui se sont élevés à 122 586 € TTC. La Région et l'Agence de l'Eau ont apporté des subventions à hauteur de 80% ce qui permettra aux communes membres du Syndicat de ne pas verser de participations en 2020.

Les perspectives en matière d'investissements

La commune terminera de payer le projet de réhabilitation / extension du complexe sportif (les dépenses figurent en reste à réaliser). Des crédits pour l'équipement de ces nouveaux locaux seront inscrits au budget.

La municipalité souhaite changer l'éclairage du stade et du boulodrome (équipements en LED) pour un montant de 100 000 € environ.

Le projet de mise aux normes accessibilité de l'avenue de Gaulle représente 615 000 €. Des travaux complémentaires de voirie sont programmés à hauteur de 200 000 €.

La rénovation des bâtiments communaux se poursuivra avec notamment des réhabilitations de toiture.

Le groupe scolaire continue de bénéficier par ailleurs d'un programme annuel d'investissement (acquisition de mobiliers, informatique, tableaux interactifs, photocopieur). Des travaux d'amélioration énergétique de l'école maternelle (installation d'une climatisation) sont programmés.

Un nouveau véhicule sera acheté pour les services techniques qui bénéficieront également de crédits pour le renouvellement de leur matériel.

Au niveau des acquisitions immobilières, l'achat du centre médical représente 350 000 €. Dans le cadre de la revitalisation du centre ancien, une prévision financière sera inscrite au budget pour l'achat d'immeubles dans le centre.

L'ensemble des dépenses d'équipement 2020 (propositions nouvelles et RAR) peut être évalué à environ 2 700 000 euros.

En matière de recettes, le FCTVA perçu par la commune est basé sur les dépenses de l'année n-1. Le FCTVA à percevoir en 2020 basé sur les dépenses d'investissement 2019 devrait donc s'élever à environ 310 000 €.

Une prévision d'emprunt permettra d'équilibrer la section d'investissement.

Evolution des niveaux d'épargne et du besoin de financement :

Le décret n° 2016-841 pris en application de la loi NOTRE précise le contenu du rapport d'orientation budgétaires. Ainsi les orientations envisagées doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette.

Rappel :

Épargne brute : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Épargne de gestion courante : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette. C'est aussi l'épargne brute à laquelle on ajoute les charges d'intérêts.

Épargne nette : épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

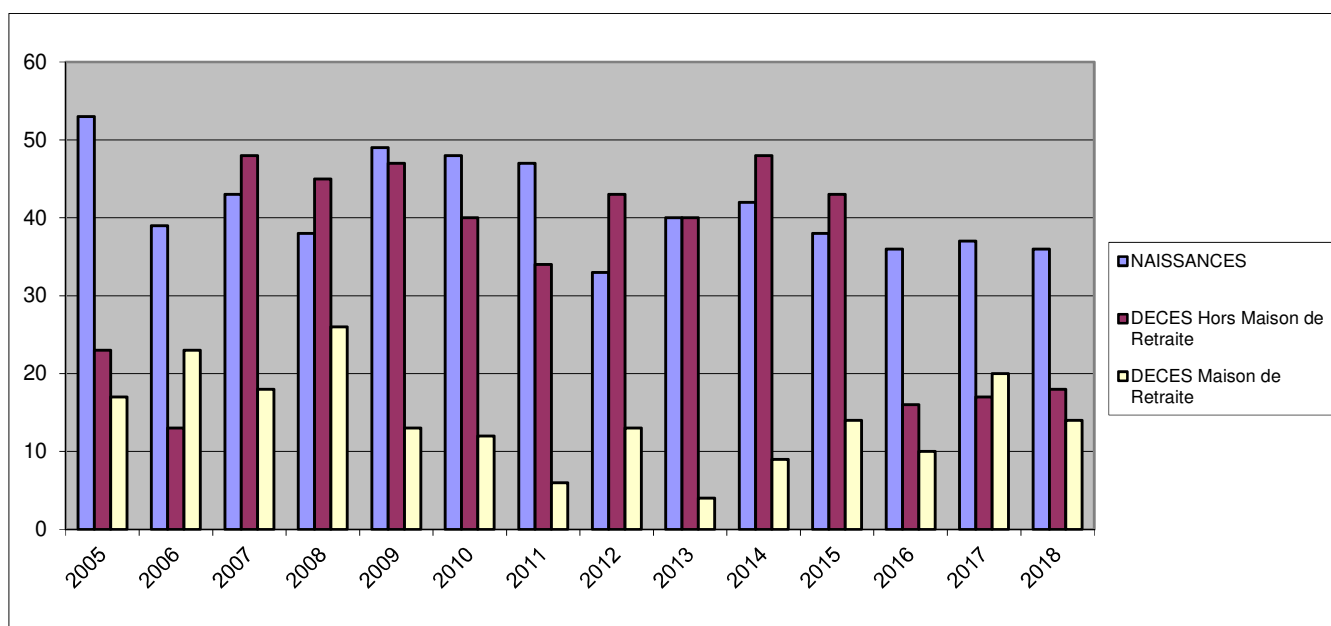
Le **besoin de financement** se mesure en section d'investissement. Il est égal à l'excédent des dépenses "définitives" sur les recettes "définitives" réalisées au cours de l'exercice. Le calcul intègre la capacité d'autofinancement parmi les ressources d'investissement.

<i>En milliers d'euros</i>	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020
Recettes réelles de fonctionnement	3 722	3 791	3 724	3 828	3 737
Dépenses réelles de fonctionnement	2 725	2 774	2 754	2 867	3 105
Épargne brute	997	1 017	970	961	632
Épargne de gestion	1 031	1 046	994	982	654
Épargne nette	893	905	849	833	554
Dépenses équipement	1 907	886	960	1 957	2 726
Recettes investissement	712	364	359	245	796
Besoin de financement	198	-495	-369	751	1 298

Le besoin de financement élevé s'explique par l'inscription en intégralité du programme d'investissement (2.7 millions d'euros).

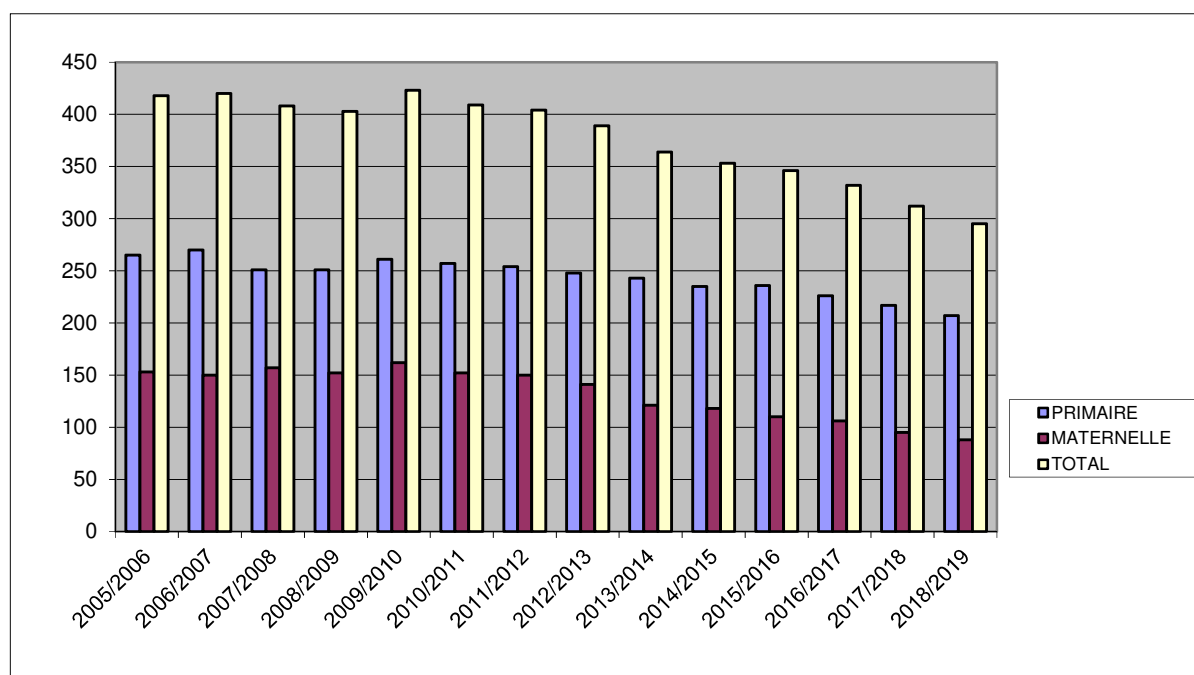
EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

	NAISSANCES	DECES		SOLDE
		Hors Maison de Retraite	Maison de Retraite	
2005	53	23	17	13
2006	39	13	23	3
2007	43	48	18	-23
2008	38	45	26	-33
2009	49	47	13	-11
2010	48	40	12	-4
2011	47	34	6	7
2012	33	43	13	-23
2013	40	40	4	-4
2014	42	48	9	-15
2015	38	43	14	-19
2016	36	16	10	10
2017	37	17	20	0
2018	36	18	14	4
2019	46	22	12	12



EVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLAIRES

	<i>PRIMAIRE</i>	<i>MATERNELLE</i>	<i>TOTAL</i>
2005/2006	265	153	418
2006/2007	270	150	420
2007/2008	251	157	408
2008/2009	251	152	403
2009/2010	261	162	423
2010/2011	257	152	409
2011/2012	254	150	404
2012/2013	248	141	389
2013/2014	243	121	364
2014/2015	235	118	353
2015/2016	236	110	346
2016/2017	226	106	332
2017/2018	217	95	312
2018/2019	207	88	295
2019/2020	207	106	313



COMPARATIF DES RATIOS de 2014 à 2019

Année	Dépenses Réelles de Fonctionnement		Produit des Impositions Directes		Recettes Réelles de Fonctionnement		Dépenses d'Équipement Brut		Encours de la dette au 31 décembre de l'année		Dotation Globale Forfaitaire	
	Total	Par habitant	Total	Par habitant	Total	Par habitant	Total	Par habitant	Total	Par habitant	Total	Par habitant
2014	2 847 527.93	676.69	1 765 433	419.54	3 753 688.40 €	892.04	657 436.14	156.23	1 267 761	301.27	664 301	157.87
2015	2 772 524.85	679.87	1 816 307	445.39	3 781 628.31 €	927.32	998 362.38	244.82	1 114 520	273.30	584 340	143.29
2016	2 724 575.98	668.77	1 804 167	442.85	3 722 102.24 €	913.62	1 907 481.21	468.21	976 389	239.66	514 044	126.18
2017	2 774 296.08	687.90	1 818 524	449.35	3 791 306.82 €	940.07	886 405.85	219.79	835 553	207.18	475 619	117.93
2018	2 753 739.55	680.44	1 842 134	456.77	3 740 283.50 €	924.21	959 754.57	237.15	690 954	170.73	476 840	117.83
2019	2 866 562.50	703.97	1 890 428	464.25	3 827 526.80 €	939.96	1 956 841.90	480.56	542 412	133.21	478 497	117.51

Ratios moyens 2017
Communes de 3 500 à 5 000 habitants

	836	452	1019	292	782	151
--	-----	-----	------	-----	-----	-----

En Euro

